Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260204-AFR_2026_1_2-DE

ASSOCIATION FONCIERE DE BOURBRIAC

Extrait du registre des délibérations
Association Foncière de Bourbriac

Séance du 4 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 4 février, l'Association foncière de la commune de BOURBRIAC, légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Madame Claudine GUILLOU.

ETAIENT PRESENTS : GUILLOU Claudine, LE BLOAS Jean-Jacques, PRIDO Loïc, LOSTYS Jérôme, LE COUSTER Nicolas, LE JEHAN Jean-Yves, SIMON Patrick, STEUNOU Loïc, LE COUSTER Eric
ABSENT EXCUSE :
Date de la convocation : 17 janvier 2026

Nb présents	9
Nb pouvoir	0
Nb suffrages exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Affectation du résultat 2025

Délibération AFR n°2026/1-2 BIS_**MODIFIE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE**

Après le vote du compte financier unique 2025 de l'Association Foncière de Bourbriac, Madame la Présidente expose à la commission administrative que l'excédent de fonctionnement cumulé 2025 est de 69 845.50 €.

Conformément à l'instruction budgétaire, il convient d'affecter ce résultat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres de la Commission administrative affectent le résultat 2025 comme suit :

Section de fonctionnement	Article 002 (recette)	69 845.50 €
Section d'investissement	Article 1068 (recette)	0 €

Pour extrait conforme au registre
La Présidente,
Claudine GUILLOU

ASSOCIATION FONCIERE BOURBRIAC